

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	17

Numéro Délibération	37/2025
Mise en ligne le	14/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 avril 2025

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2025

Objet de la délibération

Subventions aux associations – Attributions pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Pascale LOCK pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Céline CLOTET / M. Raymond HAREL pouvoir à M. François BATOCHE

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Avant tout exposé, certains conseillers municipaux, par ailleurs membres du bureau d'associations susceptibles de bénéficier d'une attribution de subvention, pour ceux présents, quittent la séance et ne prennent part ni aux discussions, ni au vote, pour ceux absents mais représentés, ne voient pas leur pouvoir utilisé à l'occasion de la présente délibération, à savoir : Max RASCALOU, Bérangère VALLES, Laurent TEISSIER, Raymond HAREL et Pierre BARRE.

Monsieur Xavier COMBETTES présente l'affaire ;

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des subventions proposées au tableau d'attribution 2025 joint aux présentes,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 21

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

